L'Université Laval.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VIII. MANITOBA.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 17 OCTOBRE 1878.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mie
Brown Windsor,
Pumance,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar.

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" Véritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Breytees.

Nous fesons une specialité de la fourniture aux detailleurs de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

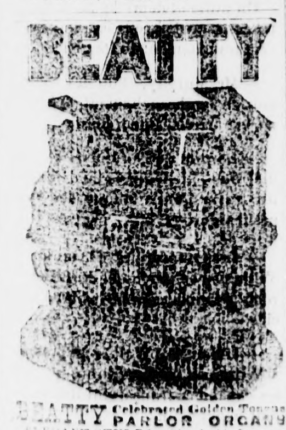
Succession Stanislas Desrosiers.

—(00)—

Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont par le present notifiées de les presenter, d'ici à deux semaines, au soussigné.

J. DUBUC.
Procureur de l'Administrateur

St. Boniface, 16 Mai, 1878.



BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES ...

DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS.

... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

... Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts ...

... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir, devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr KISNERS.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir toutes les maladies de GORGE et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper, nous vous en enverrons *gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expediée dans n'importe quelle partie des États-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. laa

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu connu à present autant de maladies gueries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement medicinales forme l'un des moyens les plus puissant pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guerir : il en est autrement de celles-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les proprietes calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été gueries de rhumatisme tres douloureux, douleurs de rognons, al poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possedees par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant tres adherentes guerissent à coup sûr douleurs de reins, de côté et d'estomac sont sans pareilles pour les rhumes invetérés, et previennent souvent la consomption. Quelques-uns mêmes croient qu'elles ont gueri d'une consomption ancienne et bien déclarée.

Preparées par GEORGE E. MITCHELL Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

Juillet 1877 1 A

Chemin de Fer Pacifiq. Canadien.

LES SOUSSIGNÉS ont reçu instruction de Thomas Nixon, Ecr., de vendre par

ENCAN PUBLIC,

aux Ecuries du Pacifique Canadien à Winnipeg.

SAMEDI, LE 20 JUILLET

A 2 HEURES P.M.

16 Chevaux
1 Gros Wagon stage pour service de diligence.
1 Lot de fil de fer à telegraphe, le fil est bon pour clôturer.

W. DUFOUR & Cie.,
Encanteurs

Winnipeg, 18 Juillet, 1878.



BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable improvements ...

DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS.

... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

... Pianos and Organs ... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

VENEZ-VOYEZ-ACHETEZ

A l'Ancienne Place!

MAGASIN D'EPICERIES

DE SAINT BONIFACE.

—o—

M. EDOUARD PRINCE ayant acheté le fond de Magasin de MM. Geo Roy et Cie., consistant en un assortiment general d'epiceries de choix, à l'honneur d'en informer ses amis et les nombreuses pratiques qui favorisaient l'ancien proprietaire. Les marchandises sont toutes de première qualite, et les citoyens de St. Boniface, n'auront pas besoin de traverser la Rivière pour aller à Winnipeg, attendu que ses prix sont plus bas que ceux des marchands de Winnipeg.

Venez faire une visite, afin de juger par vous-mêmes.

EDMC. PRINCE,

St. Boniface, 2 Mai, 1878.

Epargnez votre Argent en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts par fer comptant, ou 60 cts à credit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour raccommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons legers, buggies et voitures planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Métis.

T. L.

A BON MARCHE!

Grande Nouvelle

MAGASIN NOUVEAU.

M. A. Lasalle informe ses amis et le public en generale de la Province qu'il vient d'ouvrir un magasin d'epiceries en général à St. Boniface vis-à-vis de G. Desautels.

On trouvera entr'autre à son magasin les effets suivants:

THÉ ET CAFÉ
SUCRE
LARD
TABAC
JAMBON ET BACON
OEUFS ET BEURRE FRAIS
ETC, ETC, ETC.

De plus M. A. Lasalle sollicite le patronage de tous les canadiens qui viennent à Manitoba.

VENEZ EN FOULE

Acheter au magasin a bon marche.

A. LASALLE

St. Boniface 25 Avril 1878.

Avis.

—(o)—

Avis est par les présentes donné que le nombre requis de résidents et franc tenanciers du township 13, rang 2 Est du Meridien Principal, ont présenté une petition au Lieut. Gouverneur en Conseil pour obtenir la permission de s'organiser en municipalité, en vertu de la 38e Vict. Cap. 31 des Statuts de Manitoba.

J. ROYAL,
Secrétaire-Provincial.



BEATTY'S ... ORGANS ... WASHINGTON, NEW JERSEY.

... DANIEL F. BEATTY ...

BEATTY PIANOS.

Chemin de Fer Pacifique Canadien

SOUMISSIONS POUR REMISE DE LOCOMOTIVES

Des Soumissions pour Remise de Locomotives à Selkirk seront reçues à ce bureau jusqu'à samedi midi le 13 Juillet 1878 pour la construction d'une Remise de dix machines, sur les terrains de la Station de Selkirk, Province de Manitoba.

On peut voir les plans, devis, formules de soumissions et obtenir les autres renseignements aux bureaux de l'Ingénieur du District à Winnipeg, ou de l'Ingénieur en Chef à Ottawa.

On avertit les contracteurs que nulle soumission ne sera considérée qui ne sera pas strictement d'accord avec les formules imprimees, et, dans le cas d'associés, à moins que la signature, le domicile, et la profession de chaque associé ne soient indiqués dans la soumission.

On exigera un dépôt de 5 par cent sur la somme totale du contrat pour en assurer l'execution.

A la soumission devront être attachées les signatures de deux cautions solvables et responsables, demeurant en Canada, et disposées à garantir l'exécution de toutes les conditions et de l'ouvrage indiqué au contrat.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Travaux Publics,
Ottawa, 7 Mai, 1878.

Mis a l'Enclos.

DE ST BONIFACE.

Un cheval sous poil rouge, âge d'environ huit (8) à dix (10) ans ayant les deux pattes de derrière blanche et celle de devant à gauche blanche. Le proprietaire est prié de venir le reclamer en payant les frais.

R. G. DESAUTELS,
Gardien d'enclos

St. Boniface, 4 Juillet, 1878.

IMPOUNDED.

At the pound of St. Boniface a red horse aged about eight or ten years old with a white spot on the forehead and the two back legs white. The owner can have the same by proving property and paying expenses.

R. G. DESAUTELS,
Pound Keeper

St. Boniface, July 4th, 1878. 3t

NOUVELLE LIGNE

Nouveau Stage!

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer le public voyageur qu'il vient d'ouvrir une Ligne de Stage entre Winnipeg et le Lac des Bois.

Le premier depart aura lieu Jeudi prochain le 7 Juin courant, du *Grand Central Hotel* de Winnipeg, à 7 heures A.M.

La diligence continuera de faire un trajet tous les Jeudis de chaque semaine, au point et à l'heure ci-haut mentionné.

Pour plus amples informations s'adresser à

W. R. SINCLAIR
Proprietaire,
ou à PH. GARNOT,
Agent.

St. Boniface, 30 Juin, 1878.



LE "METIS."

Jeudi, 17 Octobre, 1878.

Changements Ministeriels.

L'Hon. M. Davis, chef du gouvernement local, a placé hier après-midi, sa résignation entre les mains du Lieutenant-Gouverneur qui l'a acceptée; et hier soir l'Hon M. Norquay a été assermenté comme successeur de M. Davis. Le nouveau Ministère est composé de la manière suivante: l'Hon. M Norquay, Président du Conseil et Trésorier Provincial; l'Hon M. J. Royal, Ministre des Travaux Publics; l'Hon. M. D. M. Walker, Procureur-Général, et l'Hon. M. C. P. Brown, Secrétaire-Provincial. Il reste encore à nommer le Ministre d'Agriculture qui sera choisi après les élections parmi les membres métis français.

La nouvelle de la résignation de M. Davis ne prendra personne par surprise. Tous ses amis savent que depuis un an il songe à se retirer de la vie publique, et qu'il n'a tant tardé à le faire que pour céder aux instances de ses collègues qui désiraient le voir rester dans le Gouvernement jusqu'après les élections générales alors qu'il deviendrait plus facile de former un gouvernement stable et solide.

La chose est maintenant un fait accompli, et le parti français, en s'alliant à la combinaison nouvelle, a cru le faire pour le plus grand intérêt de la chose publique, et dans la conviction que l'esprit de justice et de tolérance mutuelle qui a caractérisé l'administration Davis-Royal, sera également le trait distinctif du cabinet Norquay-Royal.

Dans la division des départements qui s'est faite, les deux principaux ont été donnés l'un à M. Royal et l'autre à M. Walker.

Le parti anglais sera représenté par trois de ses membres, et le parti français par deux.

Nous espérons que nos amis dans toute la Province donneront leur appui au nouveau gouvernement, et contribueront à assurer l'élection de ceux là seulement qui s'engageront une fois élus à le soutenir.

En même temps que l'hon. M. Davis, l'hon. M. James McKay s'est retiré de la vie publique où depuis huit ans il a représenté à divers titres la population métisse française. M. McKay est propriétaire de plusieurs contrats du gouvernement canadien, ce qui le disqualifie de siéger dans la Législature locale; et il a dû en conséquence dire adieu à ses amis dont il emporte l'estime et les regrets.

Il n'est guère possible de dire quel sera le programme de M. Norquay, avant de voir son adress à ses électeurs; cependant, il est permis de croire que, si les élections lui sont favorables, il se dévouera surtout à l'avancement matériel de la Province, et que son administration sera marquée par le développement continu et sagement progressif de toutes les ressources du pays.

M. L. R. MASSON

On sait, dit la *Minerve* du 27 septembre, que M. Masson a été élu à Terrebonne par une majorité de plus de 1000 voix et que son concurrent choisi par le comité rouge de Montréal, M. A. B. Longpré a eu en tout et partout 28 votes. Voici ce que l'*Evénement*, de M. Fabre, dit de cette lutte et de l'hon. député de Terrebonne:

"La lutte faite à M. Masson a été une faute que nous avons voulu empêcher. On n'y a gagné que de jeter sous les roues du char un jeune homme de talent. Cette tactique de faire de l'opposition pour faire de l'opposition, est la plus déplorable des tactiques. Elle trouve en elle même son châtiment. Il peut déplaire à quelques uns, mais il est heureux pour notre province, que M. Masson soit en Chambre, car on est toujours sûr, qu'avec sa franche nature, le patriotisme prendra, aux épreuves sérieuses, le dessus sur l'esprit du parti; et qu'il ne restera jamais insensible à rien de ce qui touche au sentiment national, que ce soit un grand intérêt, un principe vital, ou même la gloire de ses rivaux."

Pour nous de Manitoba qui connaissons l'attitude si active et si patriotique prise par M. Masson dans nos difficultés passées, nous ne pouvons que louer hautement le Canada de l'arrivée au pouvoir de cet homme vraiment distingué par le cœur et l'intelligence. M. Masson a eu le rare mérite de refuser un portefeuille lorsque cette entrée au ministère pouvait à ses yeux signifier un abandon de principes; il devient ministre aujourd'hui, fort de ce grand prestige qui s'attache au vrai désintéressement, et applaudi par tous les amis d'une politique honnête, droite, nationale servie par de brillantes qualités.

Nous réclamons M. Masson comme un des nôtres, car nul en chambre ne connaît aussi bien que lui les questions du Nord Ouest.

On annonce que M. Langevin sera nommé Ministre de l'Intérieur, et il est tout probable que M. Masson prendra le portefeuille de Ministre de la Milice.

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Angus McKay au poste d'Agent des Sauvages du traité du Lac Winnipeg ou No. 5. On ne saurait confier une telle charge à un homme mieux qualifié à tous égards.

Il est maintenant certain que Sir John A. MacDonald, qui a été assermenté comme Premier Ministre à Montréal le 11 courant par Lord Dufferin, ne gardera pas le comté de Marquette. Des dépêches reçues lundi annoncent qu'il se présente à la Colombie où la votation a lieu lundi prochain, le 21. Cependant, comme le siége électoral de Marquette ne peut être déclaré vacant qu'après l'ouverture du Parlement à Ottawa, il devra s'écouler trois ou quatre mois au moins avant que l'élection nouvelle puisse s'y faire.

Nous engageons nos amis, en attendant, à ne promettre leurs suffrages à personne.

Il n'est guère probable que les élections locales aient lieu avant la fin de novembre ou de décembre: cependant, nous ne saurions engager trop fortement nos amis à n'élire que des candidats qui promettront de ne pas se séparer pour aucune raison du parti français. C'est notre union en chambre qui a fait notre force durant les huit dernières années; il est plus essentiel que jamais d'exiger cette promesse d'union et de fidélité de tous les candidats.

Nous avertissons également nos amis que le candidat qui verse à boire aux électeurs, leur donne quelque chose ou se sert d'autres moyens semblables pour se gagner des partisans, celui-là est disqualifié, et ne pourra siéger s'il est élu sans s'exposer à la prison ou à une amende très-forte.

On nous dit que plusieurs invitent les électeurs chez eux, et là les font boire en leur fesant promettre leur vote: que ces candidats sachent qu'en agissant ainsi ils se sont rendus incapables d'être élus, et que tous les votes donnés pour eux seront nuls, sans compter l'amende ou la prison qui en sera la suite.

Nouvelles Canadiennes.

L'*Evénement*, de Québec, fait depuis quelques jours la revue des morts des blessés, des vaincus et des vainqueurs du 17 septembre. Tout cela est dit d'un ton franc, net, clair et en excellent gaulois. C'est ainsi qu'il accuse son propre général, M. McKenzie, de l'échec humiliant du parti libéral: "Vos idées, écrit il au chef tombé, vos idées politiques étaient étroites et mesquines, votre entêtement absurde et votre favoritisme pour Ontario aussi blessant qu'outré."

C'est on ne peut mieux touché. Nourri dans le bercail, M. Fabre en connaît les pastours.

La presse des Etats Unis, apprécie diversement les dernières élections canadiennes. D'un côté, le *New York Herald* et le *World* regrettent pour leur pays cette victoire des conservateurs; de l'autre, le *New York Tribune* l'*Evening Press* en tirent les conclusions les plus favorables pour un rapprochement entre les deux nations.

Les journaux canadiens sont remplis de détails sur les démonstrations publiques qui ont lieu sur une foule de points pour célébrer le retour des conservateurs au pouvoir. Les réjouissances, processions au flambeaux, dîners, &c. de Montréal, des Trois Rivières, de Toronto, &c., surpassent tout ce qu'on en peut dire. Il en est de même de la manifestation qui eu lieu à Ottawa après le triomphe de notre ami M. Joseph Tassé, frère de M. Elie Tassé, surintendant des Ecoles catholiques à Manitoba. On sait que M. J. Tassé a été élu à Ottawa avec M. Currier à une immense majorité. Esprit sérieux, caractère franc et ouvert très national dans ses idées politiques, maniant également bien la plume et la parole, M. J. Tassé est du petit nombre des hommes de la jeune génération qui travaille, qui pense et qui agit.

Nous nous réjouissons de la victoire de notre ami M. Désiré Girouard, de Montréal, sur l'hon. M. Laflamme, dans Jacques Cartier. Le compte des bulletins fait par la Cour lui a donné une majorité que la fraude la plus éhontée lui avait un moment enlevée. C'est la troisième lutte qu'entreprenait M. Girouard et sa première victoire: nous l'en félicitons chaleureusement ainsi que le pays. M. Girouard est un des légiste les plus distingués du barreau de Montréal. A la tête d'une clientèle puissante et nombreuse, il trouve encore le moyen d'écrire dans les revues des articles où il se révèle comme un esprit solidement chretien et travailleur infatigable.

Le Révérend Messire M. E Méthot ancien recteur de l'Université Laval, vient d'être nommé vice recteur de l'Université Laval de Montréal.

Le juge Casault a rendu son jugement au sujet de l'élection du comté de Portneuf, M. P. Vallée, candidat conservateur, a été déclaré élu avec une majorité de 33 voix.

Un télégramme de l'Orignal adressé à la *Gazette* annonce que M. Routhier, conserve dans le comté de Prescott une majorité de quatre voix.

Le 1er Octobre les conservateurs du comté de Leeds, (S), ont fait une grande démonstration pour célébrer la victoire du parti conservateur. Le Dr. Tupper était présent. Il y eut illumination du village de Gananoque, procession aux flambeaux et banquet.

L'Hon. M. Tilley a été l'objet d'une grande démonstration le même jour à St. Jean, N. B. Les trois quarts de la ville étaient illuminés. La procession aux flambeaux présentait un magnifique aspect. Il y avait concours énorme pour entendre les discours prononcés par MM. Tilley, Palmer, King, Domville, Boyd, Fairweather et Chapman.

Le *Telegram* de Toronto demande à un député libéral, J. Rymal, de se démettre de son mandat pour faire présenter l'hon. M. Cartwright dans son comté.

D'après l'*Evénement* on dit que M. Huntington va prendre la direction du *Herald*, de Montréal.

On annonce la mort de M. Alexandre Dufresne, d'Iberville. M. Dufresne à représenté pendant plusieurs années le comté d'Iberville sous l'Union.

On s'attend en Angleterre que le marquis de Lorne recevra une réception magnifique au Canada. Les principaux journaux de Londres enverront des représentants et les journaux illustrés tels que le *Graphic* et l'*Illustrated News*, mettront leurs meilleurs artistes à la suite du cortége vice royal.

Le *Daily News*, de Londres, annonce que la princesse Louise et le marquis de Lorne ont pris congé de la Reine, le 18, au château de Balmoral ou ils étaient depuis quelques jours Ils ont passé par Aberdeen se rendant au château d'Inverary.

Le clergé du diocèse d'Ardagh, en Irlande, s'est assemblée le dix de septembre, pour nommer un successeur au regretté Mgr. Conroy. Voici les noms qui seront transmis au Saint Père: le Rév. M. O'Flanagan, V. G. *dignissimus*; Mgr. McCormack, *dignior*; et le Rév. J. Monaghan, *dignus*.

Quelques détails sur le chemin de fer de Q. M. O. et O. fournis par l'*Evénement*.

Les travaux sur la ligne entre Montréal et Québec sont poussés avec vigueur. On compte que le 15 octobre elle sera ouverte jusqu'à l'Assomption. Le 1er décembre, les trains circuleront régulièrement entre Québec et St. Vincent de Paul On sait que St. Vincent de Paul n'est qu'à une heure d'omnibus de Montréal Le train partira tous les jours à trois heures de l'après midi de Québec et sera en gare à St. Vincent à neuf. Par les lignes d'omnibus faisant le service du chemin de fer, les voyageurs arriveront à Montréal un peu après dix heures. Le prix du passage sera environ de $4, au lieu de $8 comme le Grand Tronc.

LA PAIX EN EUROPE.

Voici un résumé assez exact de la question de l'Orient.

Conflit entre les Autrichiens et les Bosniaques;

Conflit entre les Anglais et l'émir de Caboul;

Conflit entre les Russes et les insurgés des monts Rhodope;

Conflit entre les Albanais et les Monténégrins;

Conflit entre les Serbes et les Arnautes;

Conflit entre les Grecs et les Turcs;

Conflit entre les Roumains et les habitants de la Dobrudscha.

Voilà jusqu'à présent le plus clair résultat de la paix bâclée à Berlin.

On le voit, les diplomates n'ont pas raison d'être fiers de leur œuvre.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Les assises d'automne de cette cour se sont ouvertes mardi, sous la présidence de Son Honneur le juge McKeagney.

La couronne était représentée par MM. Walker et Provencher.

Les grands jurés suivants furent assermentés: C. W. Radiger, président, Pierre Delorme, André Beauchemin, Alexis Delorme, Magloire Plante, Antoine Paul, Isidore Grandbois, Olivier Paul.

Après l'adresse du juge, les grands jurés se retirèrent et commencèrent à s'enquérir des offenses soumises à leur examen.

NOUVELLES LOCALES.

—Il y a eu des courses au Buffalo Park samedi dernier.

—Les maisons de Winnipeg sont maintenant numérotées.

— M. Salter, de St. James, exhibe six panais pesant ensemble 24½ livres.

— M. J B. Joyal a été nommé Crieur de la Cour durant le présent terme criminel.

—Un Mr. Allen, de Perth, Ont., vient d'importer dans la Province cinquante beaux chevaux.

Un mille et demi de lisses ont été posées samedi à cette extrémité-ci de l'embranchement de Pembina.

— Mr. Murphy, l'un des contracteur de l'embranchement de Pembina, est arrivé samedi dernier.

— Le vent de Nord nous a donné hier une jolie tempête de neige. Le bac traversier n'a fait que des voyages irréguliers.

— Les Compagnies de milice de Winnipeg se proposent d'utiliser le rond à patiner comme salle d'exercice.

— L'Hon. M. Walker se présente à Winnipeg; nous espérons que tous les canadiens-français lui donneront leur appui actif.

— Dimanche et lundi, la prairie paraissait tout en feu vers le Nord-Ouest. On dit qu'il est brûlé beaucoup de foin à Rockwood. M. R Tait, de St. James, a perdu tout le sien.

— Un individu qui transportait clandestinement du whisky, à Keewatin, s'est fait découvrir et a eu la douleur de voir ses trois barils défoncés en sa présence.

— Un jeune Hill, employé de M Whitehead, s'est noyé près de Darlington, en tombant d'un bateau qu'il conduisait à la voile.

— Les marchands de Winnipeg cherchent à s'organiser pour fermer les magasins à sept heures, à partir du 1er. Novembre.

— Un vol avec effraction a été commis à l'Ottawa Hotel par un nommé Flynn qui a soulevé le chassis, est entré et a subtilisé un paletot.

— L'exposition agricole du Comté de Provencher a dû avoir lieu hier à St. Norbert. Le mauvais temps a dû nuire beaucoup à son succès. Nous le regrettons pour nos amis de Provencher.

— Un nommé Green s'est fait blesser sérieusement dans une explosion sur la Section 15 du Pacifique ; un fragment de rocher vint le frapper en pleine poitrine.

— Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur vient de compléter le tirage des droits des enfants métis dans la paroisse de Ste. Agathe. Il reste encore trois paroisses à tirer.

—Le corps de Thomas Lavin, de St Boniface, qui était disparu il y a trois semaines a été retrouvé la semaine dernière. Il n'a pas été jugé nécessaire de faire une enquête.

—Des voleurs sont entrés dans la nuit de samedi à dimanche dans le restaurant de M. Victor Duchesneau Winnipeg et ont enlevé $200 d'un tiroir. Ils ont pénétré dans la maison par une porte qui n'avait pas été fermée à clef.

— Un nommé Henry Brown, forgeron employé par la Cie. de la Baie d'Hudson à la Pointe de Chênes, est disparu dans l'après-midi de mercredi, la semaine dernière, et personne n'en a eu de nouvelles depuis Il a laissé la boutique ouverte et sa valise n'était pas fermée à clé. Les voisins ont fait des recherches dans les environs sans aucun succès.

— L'assermentation du nouveau Ministère Norquay-Royal a eu lieu vers six heures hier soir dans le bureau particulier de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, au Fort Garry. M. Alex. Begg avait d'abord été assermenté par l'Hon. M. Royal comme Greffier du Conseil Exécutif *ad hoc*.

—Un individu assez bien mis est allé l'autre jour trouver un Ministre de Winnipeg et lui a représenter que sa femme était mourante à Toronto et qu'il désirait avoir de l'aide pour se procurer les fonds nécessaires aux frais de route. Le ministre lui demanda d'attendre un peu, et sortit pour aller prendre des informations ; mais l'individu se hâta de décamper.

—M. St. John, ci-devant shérif du Nord Ouest, vient d'être nommé par le gouvernement McKenzie Surintendant des Sauvages pour demeurer à Winnipeg pendant, que M. Richard, ex-M.P. de Mégantic, P. Q. qui avait été envoyé ici avec l'assurance d'être nommé à cette dernière situation, est envoyé remplacer M. St. John au Nord Ouest. M Richard n'aura certes pas à se louer de ses amis. Ce changement est dû à M. Mills, comme de raison

Agriculture et Colonisation.

Nous souscrivons de tout cœur à l'article suivant de la *Gazette des Campagnes* que nous recommandons spécialement à l'attention de nos gouvernants :

Les cultivateurs qui reçoivent les journaux politiques lisent sans doute avec émotion les détails que nous donnent ces papiers-nouvelles, sur la misère navrante à laquelle se trouvent réduit grand nombre de nos compatriotes qui ont déserté les champs et qui aujourd'hui partagent le malheureux sort des ouvriers de nos villes. ceux même qui n'ont aucune notion de l'agriculture voudraient être cultivateurs, tandis qu'actuellement même, surtout parmi les jeunes gens, fils de cultivateurs qui devraient la plus honorer l'agriculture, ce sont eux qui l'abandonnent et la trahissent le plus facilement. C'est donc cette plaie qu'il faut combattre sans relâche ; alléchés par les récits brillants mais trompeurs, hélas ! qu'on leur fait des villes, ils ne peuvent se rendre compte combien leur sort à la campagne est plus heureux qu'on se le figure. Ils sont innombrables les avantages que possède la vie agricole sur le vie industrielle, mais ils ne sont pas assez connus, pas assez appréciés.

On ne doit pas se le dissimuler, si nos campagnes sont devenues et deviennent encore désertes, cela vient du manque d'enseignement agricole Que l'enseignement dans nos campagnes devienne plus agricole, et nous arrêterons ce flot continu et incessant de nos populations rurales vers les grands centres, au détriment de l'agriculture et de l'ordre public. L'argent jeté à pleines mains dans les entreprises les plus incertaines et les plus téméraires, n'a pas de placement plus sûr que celui de l'agriculture.

La culture est une véritable industrie où le succès dépend de l'intelligence de l'homme et de la puissance de ses moyens d'action. Pour pousser au développemment de la culture, il faut donc commencer par répandre l'enseignement agricole Jacques Bujaut a dit avec beaucoup de raison : "*Le travail et le savoir font les produits.*" Et d'ailleurs la base de l'agriculture. de l'industrie et du commerce, c'est l'homme: il est donc évident que lorsque l'homme sera à la hauteur de sa mission, il la remplira beaucoup mieux.

L'instruction et l'éducation valent pour le cultivateur mille fois plus que l'argent. car l'homme instruit saura trouver le moyen de se procurer des capitaux ; il achètera moins de terre, puisqu'il saura tout le parti que l'on peut en tirer, et inspirera plus de confiance

Quand on aura sérieusement inculqué dans le cœur des jeunes gens le goût de l'agriculture en leur en faisant apprécier tous les avantages, par l'enseignement agricole, on fera cesser en partie l'émigration des campagnes, car ces renseignement contribuera pour une très-large part à créer desvocations agricole.

Si l'on s'occupait sérieusement de la terre, l'homme y trouverait de plus grandes ressources et parviendrait sans doute, par le dévleoppement de son aisance, à réaliser par lui-même les réformes dont le besoin se fait sentir avec tant d'énergie.

Plus on creuse, plus on approfondit cette question si pleine d'intérêt, et plus on s'aperçoit que la terre est vraiment trop dédaignée.

Quel mal enfante l'industrialisme qui attire tant d'existences vers les villes !

Il y a dans l'agriculture une question de vie, d'influence et de salut. Il est évident que la plus puissante des nations de l'avenir sera celle qui, plaçant son industrie, son, commerce, ses forces vives de toute nature sur une *large base agricole* poura venir en aide àtous en ne dépendant de personne.

Et comment atteindre ce but suprême ?

En ramenant les bras vers l'agriculture, au lieu de les en éloigner. C'est en agriculture désormais qu'il faut faire du gigantesque.

En attendant, que les capitalistes mieux inspirés confient l'argent qui serait nécessaire à la culture en general, qu'ils fassent au moins un essai, celui de se mettre à la tête de quelques sociétés de colonisation d'aider aux colons par des prêts d'argent, et si ces sociétés sont bien organisées, les résultats seront tels que ces capitalistes rendront d'immenses services en prouvant aux autres capitalistes que ce placement est le meilleur, le plus sûr, et surtout le plus patriotique.

Pour remédier à l'état déplorable dans lequel se trouve un grand nombre de familles dans les villes par suite du manque d'ouvrage, la presse canadienne et les amis dévoués à la cause agricole ont cru qu'il convenait de favoriser, par tous les moyens possibles, le mouvement si patriotique de la colonisation.

Mais le bref des élections générales pour le choix des députés à la Chambre des Communes, ont tellement absorbé l'attention des hommes politiques, que cette question si vitale de la colonisation a été mise de côté, au grand détriment de plusieurs milliers de familles qui espèrent trouver dans la colonisation un remède efficace à leurs souffrances.

Cependant, si nous devons en juger de ceux qui reclamaient les suffrages des électeur, dans différents comtés ruraux, cette question de la colonisation de nos terres devra recevoir l'appui le plus cordial ; on y mettait bien certaines réserves, mais nous sommes porté à croire que les élections étant terminées, on mettra de côté les susceptibilités de partis, dans le but de favoriser le défrichement de nos immenses forêts, pouvant offrir aux colons les meilleures avantages, sans égard à la localité où elles se trouvent situées, pourvu que le colon soit assuré d'y trouver un lot à défricher qui lui permette d'espérer y trouver le bonheur et la prospérité.

Les cantons propres au défrichement sont nombreux, et nos gouvernants doivent se faire un devoir de favoriser leur établissement partout où ils se trouvent.

Elections Federales.

Liste des Membres Elus.

QUEBEC.

		C.	L.	I.
Argenteuil	Christie		1	
Bagot	Mousseau	1		
Beauce	Bolduc	1		
Beauharnois	Cayley	1		
Bellechasse	Larue		1	
Berthier	Cuthbert	1		
Bonaventure	Dr. Robitaille	1		
Brome	Chandler		1	
Champlain	Montplaisir	1		
Chambly	Benoit	1		
Charlevoix	P. Tremblay		1	
Chateauguay	Holton		1	
Deux-Montagnes	Daoust	1		
Dorchester	Rouleau	1		
Drummond et Arthabaska	Bourbeau	1		
Hochelaga	Desjardins	1		
Huntingdon	Scriver		1	
Iberville	Bechard		1	
Jacques-Cartier	Laflamme		1	
Joliette	G. Baby	1		
Kamouraska	Dumont		1	
L'Assomption	Hurteau	1		
Laprairie	Pinsonneault	1		
Laval	Ald Ouimet	1		
Lévis	Blanchet	1		
L. Islet	Casgrain		1	
Lotbinière	Rinfret		1	
Maskinongé	Houde	1		
Mégantic	Olivier		1	
Missisquoi	Baker	1		
Montmagny	Landry	1		
Mon'morancy	Valin	1		
Montcalm	Dugas	1		
Montréal-Centre	M. P. Ryan	1		
" Est	Coursol	1		
" Ouest	Gault	1		
Napierville	Coupal		1	
Nicolet	Methot	1		
Ottawa	A. Wright	1		
Pontiac	Poupore	1		
Portneuf	De St. Georges		1	
Quebec Comté	Caron	1		
Quebec Est	Laurier		1	
Québec Ouest	McGreevy	1		
Québec Centre	Malouin		1	
Richelieu et Wolfe	Ives	1		
Rimouski	Fiset		1	
Rouville	Gigault	1		
St. Hyacinthe	Tellier	1		
St. Jean	Bourassa		1	
St. Maurice	Desaulniers	1		
Shefford	Huntington		1	
She brooke	Broocks	1		
Soulanges	Lanthier	1		
Stanstead	Colby	1		
Temiscouata	Grandbois	1		
Terrebonne	Masson	1		
Trois-Rivières	McDougall	1		
Veaudreuil	Mongenais	1		
Verchères	Geoffrion		1	
Yamaske	Gill	1		
		43	20	

ONTARIO.

		C.	L.	I.
Addington	McRory	1		
Bothweli	Mills		1	
Brant (N. R.)	Fleming	1		
Brant (S)	Patte son	1		
Bruce (N)	Gillies	1		
Bruce (S)	Shaw		1	
Brockville	Fitzimmons		1	
Cardwell	White	1		
Carleton	Rochester	1		
Cornwall	Bergin	1		
Dundas	J. S. Ross	1		
Durham (E)	Williams	1		
Durham (W R)	Burke		1	
Elgin (E R)	T. Arkell	1		
Elgin (W)	C E Casey		1	
Essex	Patterson	1		
Frontenac	Kirpatrick	1		
Glengarry	McLennan	1		
Grenville (S R)	Wiser		1	
Grey (E)	Sproule	1		
Grey (S)	Jackson	1		
Grey (N R)	G Lane	1		
Haldimand	Thompson		1	
Halton	McDougall	1		
Hamilton	Kilvert	1		
"	Robertson	1		
Hastings (N R)	Bowell	1		
Hasting (S R)	Brown		1	
Huron (S)	Harton		1	
Huron (N)	Furrow	1		
Huron (S)	Cameron		1	
Kent	Stevenson	1		
Kidnston	Gunn		1	
Lambton	Mackenzie		1	
Leeds (S)	Jones	1		
Lanark (N)	Galbraith		1	
Lanark (S)	Haggard	1		
Leeds et Greenville	Fergusson	1		
Lennox	Hooper	1		
Lincoln	Rykert	1		
London	Carling	1		
Midlesex (E R)	McMillan	1		
" (N)	Coughlen	1		
Midlesex (O)	Currie	1		
Morok	McCallum	1		
Niagara	Hughes		1	
Norfolk (N R)	Charlton		1	
Norfolk (S)	Wallace	1		
Northumberland (E)	Keeler	1		
Northumberland (O)	Cockburn	1		
Ontario (O)	Wheeler		1	
Ontario (S)	Glen		1	
Ottawa	Currier	1		
"	Tasse	1		
Oxford (S)	Skinner		1	
Peel	Elliot	1		
Perth (N)	Hesson	1		
Perth (S)	Trow		1	
Peterborough (W)	S Hilliard	1		
Peterborough	Burnham	1		
Prescott	Routhier	1		
Prince Edward	McCuaig	1		
Renfrew (N)	White	1		
Renfrew (S)	Bannerman	1		
Russell	O'Connor	1		
Simcoe (N)	Little	1		
Simcoe (S)	McCarthy	1		
Stormont	Fulton	1		
Toronto (C)	Hay	1		
" (E)	Platt	1		
" (O)	Robinson	1		
Victoria (N)	Cameron	1		
" (S)	McQuade	1		
Waterloo (N)	Frantz	1		
Waterlo (S)	Mercer	1		
Willington (C)	Orton	1		
Willington (S)	Guthrie	1		
Willington (N)	Drew	1		
Welland	Bunting	1		
Wentworth (N)	Bain		1	
Wentworth (S)	Rymal		1	
York (O)	Wallace	1		
York (N)	Strange	1		
York (E)	Boulbee	1		
		62	22	

NOUVELLE-ECOSSE.

		C.	L.
Annapolis	Longley	1	
Antigonish	McIsaac		1
Colchester	McKay	1	
Cumberland	Dr. Tupper	1	
Cap Breton	McDonald	1	
Cap Breton	McLeod	1	
Digby	Wade	1	
Guysboro	Ogden	1	
Halifax	Daly	1	
Halifax	Ritchie	1	
Hants	Allison	1	
Inverness	McDonell		1
Kings	Borden		1
Lunenberg	Kaulback	1	
Pictou	J. McDonald	1	
Pictou	Doul	1	
Queen	Bill	1	
Richmond	Flynn		1
Shelburne	Robertson		1
Victoria	McDonald		1
Yarmouth	Killam		1
		14	7

NOUVEAU-BRUNSWICK.

		C.	L.
Albert	Rogers		1
Charlotte	Gilmour		1
Barleton	Connell	1	
Gloucester	Anglin		1
Kings	J Domville	1	
Kent	Girouard	1	
Northumberland	Snowball		1
Queens	King		1
Ristigouche	Haddow		1
St. Jean (city)	Tilley	1	
St. Jean (comté	Weldon		1
St. Jean (comté	Burpee		1
Sunbury	Burpee		1
Wesmorland	Smith		1
Victoria	Bernier		1
York	Pickard		1
		4	12

ILE DU PRINCE EDOUARD.

		C.	L.
Prince	Zeo		1
Prince	Hackett	1	
Queen	J C Hope	1	
Queen	Bracken	1	
King	McDonald	1	
King	Muttart	1	
		5	1
Totrl		128	62

MANITOBA.

		C.	L.	I
Lisgar	Dr Schultz	1		
Marquette	Sir J McDonald	1		
Provencher	J Dubuc	1		
Selkirk	Donald A Smith		1	

Il reste encore les élections suivantes dont le résultat ne nous est pas connu :

Dans Québec ; Gaspé et Chicoutimi ; dans Ontario ; Algoma et Muskoka et celles de la Colombie Anglaise.

PERDU.

UNE VACHE âgée de quatre ans, sous poil rouge et noir, cornes ouvertes, tête petite. L'animal se trouve perdu depuis près de deux mois.

Celui qui la retrouvera ou donnera des détails en s'adressant à C. DUMONT, Winnipeg, ou au Bureau du *Métis* sera genereusement récompensé.

C. DUMONT.

Enveloppe et Papier

A

NOTES A VENDRE AU

Bureau du *METIS.*



Bureaux du Gouvernement,
Winnipeg, 22 Août, 1878.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Commissaire ponr prendre les affidavits dans et pour les Cours de Manitoba en dehors de la Province, en comformité de l'Acte 36 Vict Cap 7, des Statuts de Manitoba, intitulé : "Acte concernant les affidavits pris en dehors de la Province pour servir en icelle et pour d'autres fins."

Fréderick W. Terrill, Ecuyer, de la Cité de Montréal, Province de Québec.

Pour être Juge de Paix pour le Comté de Marquette Est.

Judson V. Morris, du township de Sharron, Ecuyer

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de sanctionner les arrondissements d'école suivant, tel que recommandé par la section Catholique du Bureau d'Education et de fixer lundi le neuvième jour de septembre pour l'élection des Commissaires pour les arrondissements scolaires de Dufferin, St. Pie des deux Petites Pointes et de Provencher tel que ci-après décrits :

Arrondissement de Dufferin.

Cet arrondissement comprendra tous les lots depuis le No 1 jusqu'au No 64 de la paroisse de Ste Agathe ainsi que les sections du township 1 rangs 2 et 3 l'est qui correspondent aux susdits lots.

Arrondissement de St. Pie.

Cet arrondissement comprendra tous les lots depuis le No 65 inclusivement, jusqu'au No 132 inclusivement, ainsi que les sections des townships 1 et 2, rang 2 Est, qui correspondent aux susdits lots et situés à l'Est de la rivière aux Marais.

Arrondissement des Deux Petites Pointes

Cet arrondissement comprendra tous les lots depuis le No 133, inclusivement jusqu'au No 188 inclusivement ainsi que les sections du township 2 rang 2 à l'Est qui correspondent aux susdits lots.

Arrondissement de Provencher.

Cet arrondissement comprendra tous les lots depuis le No 417 jusqu'au No 538 inclusivement, ainsi que les sections des townships 5 et 6, rang 2 à l'Est qui correspondent à ces lots.

Arrondissement de Selkirk.

Cet arrondissement comprendra tous les lots situés des deux cotés de la Rivière Rouge, au nord et au sud de la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien sur une étendue de deux milles de chaque coté de la dite ligne.

Bureaux du Gouvernement,
Winnipeg, 1er Octobre 1878.

Pour être Juges de paix pour le Comté judiciaire de Provenche, Thomas Mulvey, de la Rivières aux Gratias, Ecuyer.

Pour le Comté judiciaire de Marquette Ouest, Walter J. Pratt, de Wesbourne, Ecuyer.

Pour le Comté judiciaire de Marquette Est, William Henry Turton, d'Ossawo Ecuyer, en remplacement de William Turton, décédé.

Pour être Député Régistrateurs pour le Comté de Provencher, Louis George Lecomte, de St. Norbert, Gentilhomme.

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R., en conformité de la 35 Vict., Cap. 3 des Statuts de Manitoba, pour le comté de Selkirk.

Edward Marston, de la Cité de Winnipeg.

PROCLAMATION.

Canada—Province de Manitoba

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

Joseph Cauchon,
Lieut.-Gouverneur.

Attendu que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba [illegible] septième jour du mois de Septembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Jeudi le dix-septième jour du mois de d'Octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable Joseph Cauchon, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le vingt-deuxième jour de d'août dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix huit et de Notre Règne la Quarante-et-unième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire-Provincial.

PARLEMENT FEDERAL.

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits priviléges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner de six mois d'avis de leur demande dans la Gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné et de transmettre au Greffier de chaque chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada
Ottawa, 24 Sept. 1878.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF

Francis Evans Cornish } Demandeur
vs
Malcolm McLeod } Défendeur.

Par et en vertu d'un bref de *Fieri*

(Circulaire.)

RUE DOWNING.
30 Mai 1878.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour être publiée dans la Colonie sous votre Gouvernement, copie d'un Traité entre Sa Majesté, et le Président de la République Française, pour la reddition mutuelle des criminels fugitifs, ainsi que copie de l'ordre en Conseil du 16 courant pour mettre ce traité à effet.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Tarif des taux de péage qui seront [illegible] sur la traverse de la rivière rouge entre Winnipeg et St Boniface ouest, avec les réglements, pénalités, etc., en vertu de la 41 [illegible] Victoria, Cap. 22 des statuts de Manitoba.

Le tarif des taux de péage et les réglements ci dessous sont adoptés quant aux Traverses de la Rivière Rouge entre Winnipeg et St. Boniface Est.

1. Le tarif des prix de passage, payable d'avance, est comme suit, savoir :

Pieton, aller et retour..........	5 cts
" un seul passage........	3 "
Cavalier avec mule ou un cheval un passage..............	10 "
Animaux libres, sauf les moutons, cochons et poulins de l'année suivant la mère...	8 "
Moutons et cochons, par tête..	3 "
Charette tirée par un seul animal, aller	$12\frac{1}{2}$ "
Charette tirée par deux animaux........	15 "
Buggy ou wagon, quatre roues, un seul animal.......	15 "
Wagon, ou quatre roues, tiré par deux animaux.......	25 "
Carosse	25 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux........	50 "
Piéton traversant la nuit entre (9) heures du soir et (6) heures du matin, un passage........................ .	10 "

Dans toute autre cas on pourra exiger double du prix du passage ordinaire.

2. Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises.

EXEMPTIONS.

3. Ne paieront pas de passage les personnes et les effets suivants :

Les membres du clergé et les sœurs de la charité ; 2o. Le Lt.-gouverneur et son aide de camp, les membres du Gouvernement ; tous les employés du gouvernement provincial en course de service ; 3o. Les troupes de Sa Majesté en marche, (les partis de tir exceptés) ; 4o. Les enterrements et tout ce qui en fait partie. Le traversier sera tenu de traverser les personnes énumerées ci-dessus sans exiger aucune rémunération, que ces personnes soient à pied, en voiture ou à cheval.

4o (1) Le bateau-traversier commencera ses traverses à six heures du matin chaque jour et continuera jusqu'à neuf heures du soir.—Il ne restera pas plus de dix (10) minutes à la fois d'un côté ou de l'autre de la rivière, de façon à ce qu'il y ait une traverse tous les quinze minutes, et quatre traverses par heure, excepté les jours de dimanche, durant la messe. Mais le traversier devra alors tenir son petit bateau à la disposition des piétons qui voudront traverser durant ce temps.

(2.) Le traversier sera tenu d'avoir toujours en aucun temps un esquif, attaché au bateau-traversier prêt à toute éventualité.

(3) Lorsque le bac, pour une cause exceptionnelle et inévitable, sera forcement retenu sur un des côtes de la rivière, plus que le temps prescrit le traversier devra sans delai traverser les piétons qui le desireront.

(4) La nuit, entre neuf (9) heures du soir et six heures du matin, le traversier devra toujours avoir une chaloupe ou bateau pour traverser les piétons.

5o. Les bateaux ainsi que les abords et côtes de la traverse devront toujours et en tout temps être tenus en bon ordre et à la disposition du public.

6o La traverse commencera lorsqu'il y aura possibilite et continuera à se faire depuis le 1er Mai jusqu'au premier jour de novembre. Si elle commence plus tôt et se ferme plus tard selon la saison le traversier pourra alors collecter deux fois le taux de péage ordinaire

7o Quand avant le premier jour de Mai et après le premier jour de Novembre, il devient dangereux pour le public de traverser sur aucune des rivières pour quelleque cause que ce soit, le traversier quand il en sera requis devra prêter assistance à toute personne traversant à pied ; et tel traversier pourra exiger un taux de péage extra de 10 centins pour aller. Mais le traversier ne sera pas obligé d'assister aucune personne comme susdit avant six heures du matin et plus tard que sept heures P.M. dans le printemps et avant sept heures du matin et après cinq heures P.M à l'automne. Les priviléges du traversier quant aux limites de sa traverse en haut et en bas sont et resteront telles que mentionnées dans sa licence.

8 La présente Cédule sera affichée dans les deux langues en tout temps dans des endroits apparents des bateaux traversiers.

9 "Sur le rapport du Ministre agissant comme Ministre des Travaux Publics le Conseil recommande que les règlements touchant les traverses licenciées entre Winnipeg et St. Boniface Est, et St. Boniface Ouest fassent partie de la licence en chaque cas, et que les traversiers soient respectivement passibles d'une amende n'excédant pas *Vingt piastres* pour toute infraction des termes et conventions énumérées dans chaque Licence." le traversier pourra exiger double prix durant le service de nuit.

SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE ENTRE LE FORT GARRY ET ST. BONIFACE OUEST.

6. Le tarif des taux de péage sur l'Assiniboine, payable d'avance, est comme suit, savoir :

Piétons, aller et retour.........	4 cts.
Pietons, un seul passage.	2 "
Cavalier avec mule ou cheval, un passage...............	5 "
Animaux libres, sauf les moutons, cochons, poulins de l'année suivant la mère....	5 "
Moutons et cochons par tête.	1 "
Charrette tirée par un seul animal.........................	10 "
Charrette tirée par deux animaux..........	15 "
Buggy ou wagon quatre roues, un seul animaul....	15 "
Wagon, ou quatre roues, tiré par deux animaux	20 "
Carosse	20 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux	50 "
Piétons traversant la nuit entre dix heures et demie du soir et cinq heures et demie du matin, un passage.	5 "

Dans tous les cas, le traversier pourra exiger double prix durant le service de nuit.

7 Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises

EXEMPTIONS.

8. Les Membres du Clergé et les Sœurs de la Charité ; 2o. Le Lieutenant-Gouverneur et l'Aide de Camp de Son Honneur ; Les membres du Gouvernement ; tous les employés du gouvernement provincial en course de service ; le Surintendant des Travaux Publics ; le Sherif ; les messagers du gouvernement et les connétables en course de service ; 3o. Les troupes de Sa Majeste en marche, (les partis de tir exceptes ; 4o Les enterrements et tout ce qui en fait partie. Le traversier sera tenu de traverser les personnes énumérées ci-dessus sans exiger aucune rénumération.

4. Lorsque le bac, pour une cause exceptionnelle et inévitable sera forcement retenu sur un des cotés de la rivière plus que le temps prescrit, le traversier devra sans délai traverser les piétons qui le désireront.

5. La nuit entre neuf (9) heures du soir et six heures du matin le traversier devra toujours avoir une chaloupe ou bateau pour traverser les piétons.

6. Les bateaux ainsi que les abords et côtes de la traverses devront toujours et en tout temps être tenus en bon ordre et à la disposition du public.

7. La traverse commencera lorsqu'il y aura possibilite et continuera à se faire depuis le premier de Mai jusqu'au premier jour de Novembre Si elle commence plus tôt et se ferme plus tard selon la saison le traversier pourra alors collecter deux fois le taux de péage ordinaire.

8. Quand avant le premier jour de Mai et après le premier jour de Novembre, il devient dangereux pour le public de traverser sur aucune des rivières pour quelque cause que ce soit, le traversier quand il en sera requis devra prêter assistance à toute personne traversant à pied et tel traversier pourra exiger un taux de peage extra de 10 centins pour aller Mais le traversier ne sera pas obligé d'assister aucune personne comme susdit avant six heures du matin et plus tard que sept heures P.M. dans le printemps et avant sept heures du matin et après cinq heures P.M à l'automne. Les privilèges du traversier quant aux limites de sa traverse en haut et en bas sont et resteront telles que mentionnes dans sa licence.

9 La présente cédule sera affichée dans les deux langues en tout temps dans des endroits apparents des traversiers et à la traverse de chaque côte de la rivière.

10. "Sur le rapport du Ministre agissant comme Ministre des Travaux Publics le Conseil recommande que les règlements touchant les traverses licenciees entre Winnipeg et St. Boniface Est et St. Boniface Ouest fassent partie de la licence en chaque cas, et que les traversiers soient respectivement passibles d'une amende n'excédant pas *Vingt piastres* pour toute infraction des termes et conventions énumérées dans chaque Licence."

Pénalités

En vertu des dispositions de l'acte plus haut cité, des amendes et des penalites pour violation d'aucun des règlements en conformite du dit acte, seront etablies comme suit :

1o. Toute personne se servant d'un langage obscène ou étant desordonnée, ou ivre sur aucun des bateaux traversiers encourra une amende n'excédant pas cinq piastres pour chaque offence.

2o. Toute personne traversant par la force, sur un bâteau traversier sans payer le prix exigé, ou éludant autrement le paiement du dit prix encourra une amende n'excedant pas cinq piastres pour chaque offence.

3o Toute personne interrompant volontairement et malicieusement le service des traverses publiques, encourra, pour chaque offense, une amende n'excédant pas cent piastres ($100.00.)

4o. Tout traversier coupable d'avoir violé aucun des règlements etablis et ceux qui pourraient être etablis ou ne remplissant pas les termes et conditions de sa license encourra pour chaque offense une amende n'excédant pas vingt piastres.

5o. Il sera permis au Lieutenant Gouverneur en Conseil en donnant trois mois d'avis au traversier en faute d'amender et de revoquer la licence pour toute traverse si les conditions d'icelle ne sont pas remplies, ou si telle licence a été obtenue par fraude ou sous de fausses représentations ou par erreur.

Pour copie conforme.
AIME GÉLINAS,
Greffier du Conseil Exécutif.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui désireront le recevoir pourront bien s'adresser à C. S ROYAL, Gérant.